

Liste fournisseur de prestations reconnus

Valable à partir du 1.11.2022

La prise en charge des prestations est soumise aux conditions générales d'assurance (CGA) applicables conformément à la police et aux conditions complémentaires (CC) correspondantes.

Fournisseurs de prestations en Suisse

Sanitas accepte toutes les cliniques de fertilité reconnues en Suisse.

Fournisseurs de prestations à l'étranger

À l'heure actuelle, Sanitas ne reconnaît aucun fournisseur de prestations à l'étranger.

Conditions pour les laboratoires

Pour procéder à l'examen génétique de l'embryon, les laboratoires sont mandatés par les fournisseurs de prestations reconnus susmentionnés. Le laboratoire doit disposer de l'autorisation nécessaire selon la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA).

Pour le test prénatal non invasif (TPNI), Sanitas reconnaît tous les laboratoires suisses qui ont reçu l'autorisation de l'Office fédéral de la santé publique

(OFSP) pour effectuer des analyses cytogénétiques et moléculaires. Nous renonçons à mentionner chaque laboratoire. La liste actuelle peut être consultée sur le site de l'OFSP: [ofsp.admin.ch](https://www.ofsp.admin.ch)